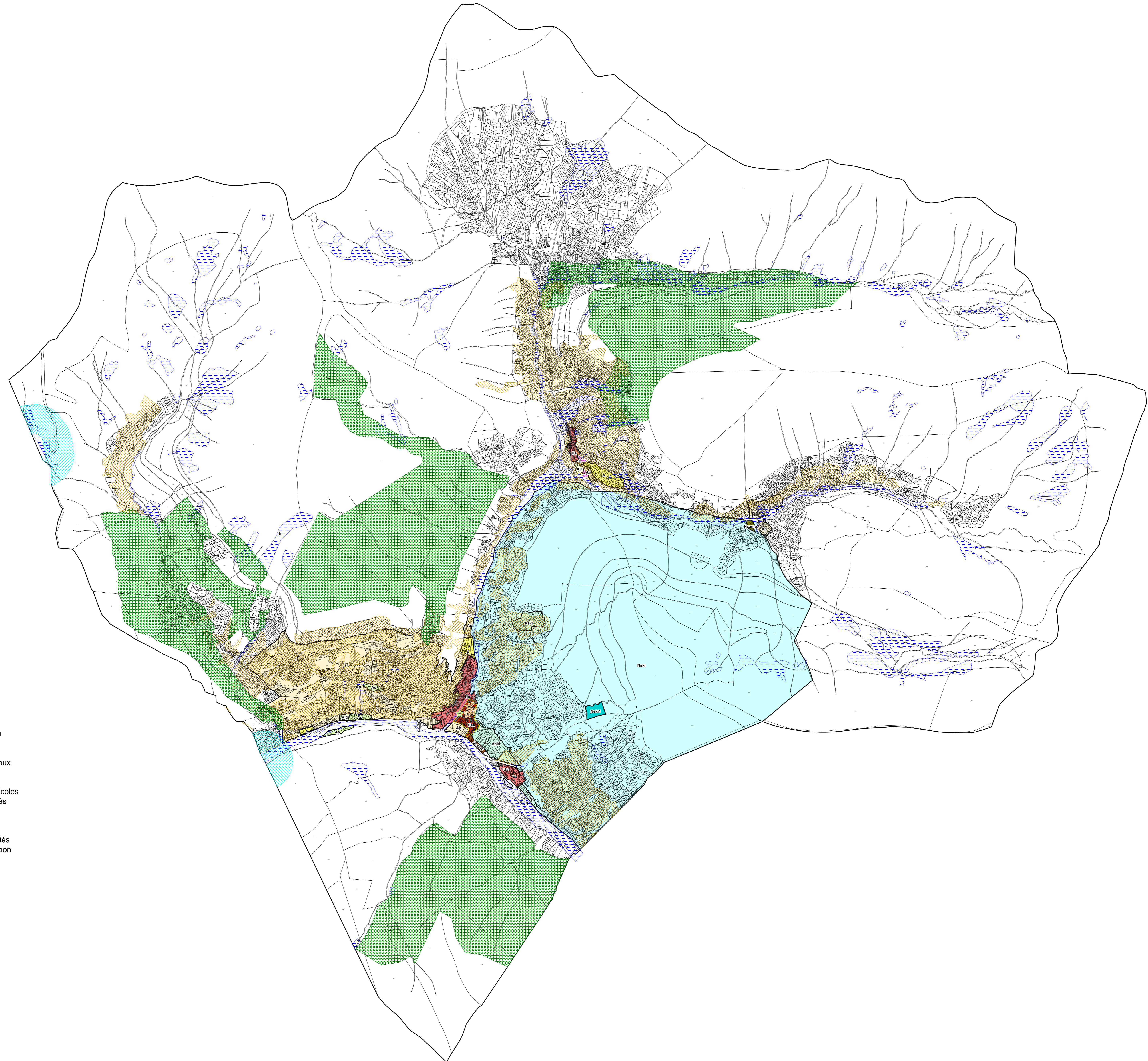




DOCUMENT DE TRAVAIL



Zones du PLU

- Ua, zone urbaine correspondant aux chef-lieu et hameaux
- Uaa, secteur de la zone Ua correspondant au centre historique du chef-lieu
- Uab, secteur de la zone Ua correspondant aux anciens gîtes Hannibal
- A, zone agricole
- Aj1, STECAL dédié aux cabanons et serres liés aux jardins collectifs - le Roux
- Aj2, STECAL dédié aux serres liées aux jardins collectifs - la Tioure
- Ap, zone agricole protégée
- As, zone agricole dédiée aux serres, cabanons et petites constructions agricoles
- Aski, zone agricole correspondant au domaine skiable et aménagements liés
- N, zone naturelle
- Nc, zone naturelle correspondant à l'aire de camping-cars publique
- Ncamp, STECAL dédié au camping municipal de Valpreveyre
- Nski, zone naturelle correspondant au domaine skiable et aménagements liés
- Nski1, STECAL dédié à l'extension du restaurant d'altitude et sa diversification

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Pelouses sèches à protéger
- Protection patrimoniale
- Zones humides à protéger

Prescriptions ponctuelles

- ★ Abre à préserver
- ★ Pierres écrites à préserver

Autres informations

- Protection des rives des plans d'eau en zone de montagne
- Bâti cadastré (PCI vecteur 2022)
- Parcelle cadastrée (PCI vecteur 2022)

N°	Objet	Destinataire	Superficie ou largeur
ER1	Extension du cimetière du Roux	Commune d'Abrès-Ristolais	750 m²
ER2	Création de stationnements au Roux	Commune d'Abrès-Ristolais	560 m²